

2023-1679  
2023-08-03

**KATHON™ DC-886 TECHNICAL MICROBICIDE**

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT  
Solution 2

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

**GARANTIE:**

5-chloro-2-méthyl-(2H)-isothiazol-3-one, présent comme de sel de chlorhydrate	58,3%
2-méthyl-(2H)-isothiazol-3-one, présent comme de sel de chlorhydrate	20,1%

NO. D'ENREGISTREMENT NO. 28330  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES DANGER



POISON



CORROSIF AUX YEUX ET À LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu Net: kg

LANXESS Corporation  
111 RIDC Park West Drive  
Pittsburgh, PA 15275-1112  
1-800-LANXESS

©2023 LANXESS. [KATHON™ DC-886 TECHNICAL MICROBICIDE], LANXESS and the LANXESS Logo are trademarks of LANXESS Deutschland GmbH or its affiliates. All trademarks are registered in many countries in the world.

**NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE**

**URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:**

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666  
CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA) ; 1-703-527-3887 (International)

**TOUTES AUTRES URGENCES:**

LANXESS: 1-800-410-3063 (USA) ; 1-866-673-6350 (Canada)

## **MODE D'EMPLOI**

À être employé seulement dans la fabrication d'un pesticide qui est enregistré en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**CETTE MATIÈRE EST CORROSIVE.** Il peut ne pas être conseillé de provoquer les vomissements. Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Corrosif - cause des dommages aux yeux et des brûlures graves à la peau. Fatal si avalé ou si absorbé par la peau. Nocif si inhalé. Sensibilisant cutané potentiel - peut causer une réaction cutanée allergique.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Se laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, bien se laver la peau au savon et à l'eau, puis revêtir des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément du reste du linge, avant de les réutiliser. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit.

Les utilisateurs doivent retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipuler ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et la conservation de l'équipement de protection individuelle. Si de telles directives pour le lavage n'existent pas, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément.

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

## **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les réseaux d'égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer les masses d'eau en nettoyant l'équipement ni en éliminant les déchets.

## **ENTREPOSAGE**

Ce produit est corrosif pour l'acier doux. Ne pas entreposer ni transporter dans des contenants métalliques non doublés. Ne pas contaminer avec des agents oxydants ou réducteurs forts. Ne pas contaminer les masses d'eau, la nourriture pour les humains ou les animaux au moment de l'entreposage ou de l'élimination du produit ou du nettoyage de l'équipement.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Date de fabrication: location for date

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2023-1679  
2023-08-03

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )